



## Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service déchets

Année d'exercice 2018

### Préambule

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (rapport d'activités de l'intercommunalité).

Pour rappel, les 11 communes de la CC4R ont transféré la compétence globale de la gestion des déchets à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## I. Les indicateurs techniques

### 1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

#### 1.1 Territoire desservi

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le territoire de la CC4R comptait 19 150 habitants (Insee, population légale 2014, population totale), avec la répartition communale suivante :

FAUCIGNY : 608  
FILLINGES : 3 431  
LA TOUR : 1 276  
MARCELLAZ : 1 000  
MEGEVETTE : 575  
ONNION : 1 287  
PEILLONNEX : 1 425  
SAINT JEAN DE THOLOME : 974  
SAINT JEOIRE : 3 389  
VILLE EN SALLAZ : 899  
VIUZ EN SALLAZ : 4 286

En 2017, le territoire comptait 18 885 habitants, soit une **augmentation de 1,40% de la population de la CC4R entre les deux années.**

Sur l'ensemble de son territoire, la CC4R prend en charge la collecte des déchets des ménages.

Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CC4R déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la redevance spéciale, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets assimilés.

## 1.2 Collecte des déchets pris en charge par le service

### 1.2.1 Ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR)

Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la CC4R au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les OMR sont acheminées vers deux exutoires différents (voir détail au point 2. Traitement). De ce fait, le territoire de la CC4R est divisé en deux secteurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, définis comme suit :

- Secteur A : FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ (exutoire : incinérateur de Marignier)
- Secteur B : FILLINGES (exutoire : incinérateur de Bellegarde-sur-Valserine)  
De ce fait, la collecte sur la commune de Fillinges doit exclusivement être réalisée à part des collectes assurées sur le secteur A.

Pour ces deux secteurs, la CC4R assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (lot n°1). Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses.

#### **Modes de collecte :**

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite.

Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, où un abri situé au centre de la commune dessert une majorité des habitants alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune.

En 2018 ont été mis en service :

- 6 conteneurs enterrés à Ville-en-Sallaz (place de la mairie), 3 OM et 3 tri sélectif
- 3 conteneurs semi enterrés d'ordures ménagères à Faucigny (implanté dans le cadre d'un projet privé, chez les Favre).
- 5 conteneurs enterrés à Saint-Jeoire (place de la mairie), 2 OM et 3 tri sélectif.
- 5 conteneurs enterrés à Viuz-en-Sallaz (devant la Halle), 2 OM et 3 tri sélectif.

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes de la CC4R prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans le cadre de projets privés, en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants. En décembre 2017, une commission déchets s'est mise en place et examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant la production d'ordures ménagères ou assimilées. La commission rend des avis formalisés par écrit.

**Fréquences de collecte :**

La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Par exception :

- Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre très restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux, le vendredi ;
- Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la CC4R au 1er janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes : points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets, nature de l'activité de l'établissement, activités soumises à une forte saisonnalité.

**Actions menées en 2018 :**

- 1 secteur de collecte dangereux en hiver, à Onnion, a été supprimé du circuit de collecte en porte-à-porte, grâce à la mise en place d'un point de regroupement (Somety)
- Résolution de 9 points noirs de collecte : 1 à Marcellaz, 2 à Onnion, 1 à Faucigny, 2 à Fillinges, 3 à la Tour.

Tonnages collectés en porte à porte :

	collecte OMR en PAP secteur A				
	2017		2018		Variation tonnage cumulée (2018/2017)
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	343,760	343,76	370,14	370,14	7,67%
février	312,800	656,56	287,64	657,78	0,19%
mars	348,340	1004,90	336,62	994,40	-1,04%
avril	305,280	1310,18	342,74	1337,14	2,06%
mai	350,400	1660,58	343,84	1680,98	1,23%
juin	359,280	2019,86	328,84	2009,82	-0,50%
juillet	352,500	2372,36	350,68	2360,50	-0,50%
août	336,240	2708,60	343,73	2704,23	-0,16%
septembre	328,180	3036,78	302,40	3006,63	-0,99%
octobre	341,920	3378,70	333,88	3340,51	-1,13%
novembre	308,720	3687,42	327,30	3667,81	-0,53%
décembre	301,700	<b>3989,12</b>	329,88	<b>3997,69</b>	0,21%

	collecte OMR en PAP secteur B (Fillings)				
	2017		2018		Variation tonnage cumulée (2018/2017)
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	60,13	60,13	76,17	76,17	26,68%
février	58,07	118,20	52,26	128,43	8,65%
mars	73,03	191,23	55,68	184,11	-3,72%
avril	57,94	249,17	58,39	242,50	-2,68%
mai	73,87	323,04	70,80	313,30	-3,02%
juin	60,20	383,24	55,47	368,77	-3,78%
juillet	59,49	442,73	52,14	420,91	-4,93%
août	68,36	511,09	65,00	485,91	-4,93%
septembre	54,53	565,62	55,19	541,10	-4,34%
octobre	52,61	618,23	66,12	607,22	-1,78%
novembre	66,98	685,21	52,51	659,73	-3,72%
décembre	55,82	<b>741,03</b>	55,10	<b>714,83</b>	-3,54%

	<b>Total secteurs A + B</b>				
	2017		2018		Variation tonnage cumulée (2018/2017)
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	403,89	403,89	446,31	446,31	10,50%
février	370,87	774,76	339,90	786,21	1,48%
mars	421,37	1196,13	392,30	1178,51	-1,47%
avril	363,22	1559,35	401,13	1579,64	1,30%
mai	424,27	1983,62	414,64	1994,28	0,54%
juin	419,48	2403,10	384,31	2378,59	-1,02%
juillet	411,99	2815,09	402,82	2781,41	-1,20%
août	404,60	3219,69	408,73	3190,14	-0,92%
septembre	382,71	3602,40	357,59	3547,73	-1,52%
octobre	394,53	3996,93	400,00	3947,73	-1,23%
novembre	375,70	4372,63	379,81	4327,54	-1,03%
décembre	357,52	<b>4730,15</b>	384,98	<b>4712,52</b>	-0,37%

Observations : Les tonnages collectés sont en baisse, malgré une hausse de la population de 1,40%. Cette baisse sur les tonnages collectés en porte-à-porte est à relativiser du fait de l'augmentation des tonnages collectés dans les conteneurs enterrés et semi-enterrés.

#### Tonnages collectés en conteneurs enterrés et semi-enterrés :

Collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Variation tonnage 2016 - 2015	Variation tonnage 2017 - 2016	Variation tonnage 2018 - 2017
Secteurs A + B	38,36	58,92	116	157	+ 53,6%	+96,87%	+35,34%

Ainsi le tonnage total d'OMR collecté sur le territoire de la CC4R est de :

- **En 2016** : 4854,51 + 58,92 = **4 913,43 tonnes**
- **En 2017** : 4730,15 + 116 = **4 846,15 tonnes**
- **En 2018** : 4712,52 + 157 = **4 869,52 tonnes**

Soit une différence de 67,28 tonnes entre 2016 et 2017 et un taux d'évolution de -1,37%.

Et une différence de 23,37 tonnes entre 2017 et 2018 et un taux d'évolution de + 0,48%

Nota bene : au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

#### Sur cette base, voici les ratios par habitant :

- **En 2016** : 271,5 kg / habitant
- **En 2017** : 263,6 kg / habitant
- **En 2018** : 254,3 kg / habitant
- Pour rappel, en 2015 : 275,8 kg / habitant

Soit une différence de - 7,8 kg / hab. entre les 2016 et 2017 et un taux d'évolution de -2,9%.

Une différence de - 9,3 kg / hab. entre 2017 et 2018 et un taux d'évolution de - 3,5%.

De 2015 à 2018, la baisse cumulée est de -21,5 kg / hab., soit un taux d'évolution de -7,8%.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 236 kg / habitant INSEE en 2015, avec une baisse de -10% depuis 2010 (*source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes*).

### 1.2.2 Tri sélectif

#### Mode de collecte :

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés à majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Sur les 11 communes, à fin 2018, sont au total disposés 219 conteneurs de tri sélectif répartis sur 65 PAV.

Sur chacun des PAV, les emballages recyclables sont collectés en 3 flux :

- le verre
- les corps creux (emballages non fibreux), c'est-à-dire les emballages « creux » de type bouteille, flacon, boîte de conserve... en plastique ou métal.
- les corps plats (emballages fibreux), c'est-à-dire le papier ou les cartons fins et de petite dimension.

Certains PAV ne proposent que le tri du verre (12 sur 65).

Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par les syndicats de traitement.

#### Détails sur le parc de conteneurs et actions menées en 2018 :

- 27 conteneurs appartiennent au SIDEFAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par représentation substitution de la CC4R, et qui met à disposition dans ce cadre les colonnes aériennes. Il en assure aussi le nettoyage et l'entretien.
- Adopté en février 2017, le plan d'optimisation de la collecte des emballages recyclables consiste à augmenter le taux de valorisation des emballages pour atteindre l'objectif national de 75% d'emballages recyclés. Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières en est déjà à 67%.
- Bilan 2018 :
  - o 6 PAV déplacés pour augmenter leurs visibilité
  - o 5 PAV sont nouveaux
  - o 2 PAV supprimés par manque de performance
- La mise en place de bornes textiles en novembre 2017 (1 à 2 par commune) a permis de collecter 94,95 tonnes de textiles en 12 mois.

## Collecte des conteneurs :

Une fois remplis, ces conteneurs sont collectés selon les modalités suivantes :

- Secteur A défini au 1.2.1 : la CC4R assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (lot n°2).  
Sur ce secteur, les conteneurs de corps creux et de corps plats sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.
- Secteur B : Le SIDEFAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par représentation substitution de la CC4R, assure également la collecte du tri sélectif pour la commune de Fillinges, au travers de marchés confiés à des prestataires privés (collecte du verre assurée par Excoffier / collecte des corps creux et corps plats assurée par Guérin SAS). Sur ce secteur, les conteneurs sont collectés en moyenne une fois par semaine (sauf devant la déchetterie de Fillinges ou la collecte se fait 2 fois par semaine). Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate de la déchetterie) peuvent être collectés jusqu'à 9 fois par mois.

## Tonnages SECTEUR A :

MOIS	2018		2017	
	CORPS CREUX			
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé
JANVIER	9,320	9,32	7,820	7,82
FEVRIER	9,760	19,08	9,800	17,62
MARS	11,360	30,44	11,320	28,94
AVRIL	8,940	39,38	8,460	37,40
MAI	11,000	50,38	9,000	46,40
JUIN	9,240	59,62	10,420	56,82
JUILLET	10,020	69,64	8,660	65,48
AOÛT	12,540	82,18	8,260	73,74
SEPTEMBRE	9,020	91,20	11,520	85,26
OCTOBRE	11,280	102,48	7,520	92,78
NOVEMBRE	10,320	112,80	8,340	101,12
DÉCEMBRE	9,280	<b>122,08</b>	12,100	<b>113,22</b>

MOIS	2018		2017		Variation tonnage cumulé 2018/2017
	CORPS PLATS emballages papier-cartonnette				
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	28,60	28,60	22,12	22,12	29,29 %
FEVRIER	26,48	55,08	26,16	48,28	14,08 %
MARS	34,76	89,84	32,42	80,70	11,33 %
AVRIL	28,02	117,86	24,46	105,16	12,08 %
MAI	33,22	151,08	26,50	131,66	14,75 %
JUIN	25,40	176,48	32,50	164,16	7,50 %
JUILLET	26,24	202,72	23,22	187,38	8,19 %
AOÛT	34,02	236,74	27,14	214,52	10,36 %
SEPTEMBRE	26,68	263,42	27,88	242,40	8,67 %
OCTOBRE	36,68	300,10	28,12	270,52	10,93 %
NOVEMBRE	29,04	329,14	35,34	305,86	7,61 %
DÉCEMBRE	31,36	<b>360,50</b>	28,74	<b>334,60</b>	7,74 %

MOIS	2018		2017		Variation tonnage cumulé 2018/2017
	VERRES				
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	50,36	50,36	43,50	43,50	15,77 %
FEVRIER	56,48	106,84	55,34	98,84	8,09 %
MARS	49,62	156,46	55,02	153,86	1,69 %
AVRIL	47,90	204,36	39,96	193,82	5,44 %
MAI	60,80	265,16	43,08	236,90	11,93 %
JUIN	44,08	309,24	62,76	299,66	3,20 %
JUILLET	55,94	365,18	54,76	354,42	3,04 %
AOÛT	65,36	430,54	52,98	407,40	5,68 %
SEPTEMBRE	47,32	477,86	41,32	448,72	6,49 %
OCTOBRE	39,82	517,68	50,72	499,44	3,65 %
NOVEMBRE	53,30	570,98	52,24	551,68	3,50 %
DÉCEMBRE	47,66	<b>618,64</b>	43,68	<b>595,36</b>	3,91

	TOTAL				
	2018		2017		Variation tonnage cumulé 2018/2017
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	88,28	88,28	73,44	73,44	20,21 %
FEVRIER	92,72	181,00	91,30	164,74	9,87 %
MARS	95,74	276,74	98,76	263,50	5,02 %
AVRIL	84,86	361,60	72,88	336,38	7,50 %
MAI	105,02	466,62	78,58	414,96	12,45 %
JUIN	78,72	545,34	105,68	520,64	4,74 %
JUILLET	92,20	637,54	86,64	607,28	4,98 %
AOUT	111,92	749,46	88,38	695,66	7,73 %
SEPTEMBRE	83,02	832,48	80,72	776,38	7,23 %
OCTOBRE	87,78	920,26	86,36	862,74	6,67 %
NOVEMBRE	92,66	1012,92	95,92	958,66	5,66 %
DECEMBRE	88,30	<b>1101,22</b>	84,52	<b>1043,18</b>	5,56 %

Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur A (par rapport population secteur A, hors Fillinges) :

- En 2018 :
  - o Corps creux : 7,76 kg / habitant
  - o Corps plats : 22,9 kg / habitant
  - o Verre : 39,35 kg / habitant
  - o TOTAL : 64,33 kg / habitant
- En 2017 :
  - o Corps creux : 7.30 kg / habitant
  - o Corps plats : 24.59 kg / habitant
  - o Verre : 38.42 kg / habitant
  - o TOTAL : 67.32 kg / habitant

#### Tonnages SECTEUR B :

TONNAGES	2018	2017	Variation tonnage 2016-2017
<b>Corps Creux</b>	28,75	28,03	+2,56%
<b>Corps plats</b>	100,76	104,10	-3,21%
<b>Verre</b>	165,95	158,24	+4,87%
<b>TOTAL</b>	<b>295,62</b>	<b>290,37</b>	<b>+1,80%</b>

Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur B (par rapport population Fillinges):

- En 2018 :
  - o Corps creux : 8,37 kg / habitant
  - o Corps plats : 29,37 kg / habitant
  - o Verre : 48,37 kg / habitant
  - o TOTAL : 86,11 kg / habitant
- En 2017 :
  - o Corps creux : 8.26 kg / habitant
  - o Corps plats : 30.69 kg / habitant
  - o Verre : 46.66 kg / habitant
  - o TOTAL : 85.62 kg / habitant

## Tonnages SECTEURS A et B :

<b>TONNAGES</b>	2018	2017	Variation tonnage 2018-2017
<b>Secteur A total</b>	1101,22	1 043,18	+5,56%
<b>Secteur B total</b>	295,62	290,37	+1,8%
<b>TOTAL CC4R</b>	<b>1 396,84</b>	<b>1 333,55</b>	<b>+4,74%</b>

### Sur cette base, voici les ratios par habitant à l'échelle de la CC4R :

- **En 2018 :**
  - o Corps creux : 7,87 kg / habitant
  - o Corps plats : 24,08 kg / habitant
  - o Verre : 40,97 kg / habitant
  - o **TOTAL : 72,94 kg / habitant**
- **En 2017 :**
  - o Corps creux : 7,4 kg / habitant
  - o Corps plats : 23,23 kg / habitant
  - o Verre : 39,90 kg / habitant
  - o **TOTAL : 70,61 kg / habitant**

Soit une augmentation de **+2.33 kg / hab.** entre les années 2017 et 2018, qui peut être due à une prise de conscience écologique des habitants.

### *1.2.3 Collecte des cartons des professionnels*

En amont du transfert de la compétence Déchets à la CC4R au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il existait une collecte des cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la CC4R a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois par semaine, le vendredi matin. En 2016, elle concernait 26 professionnels au cours du 1<sup>er</sup> semestre, situés sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour, Peillonex, puis 39 au cours du second semestre, suite à une extension sur les ZA des Tattes, de la Géode et du Taney.

La CC4R assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (lot n°3).

**En 2018, 54,41 tonnes de cartons ont ainsi été collectées (57,71 tonnes en 2017), soit une diminution du tonnage de 5,72 %**

### *1.2.4 Déchetteries*

La CC4R met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries, l'une étant située sur la commune de Fillinges (Pont Jacob) et l'autre sur la commune de Saint-Jeoire (La Géode).

## Déchets pris en charge :

- Bois
- Cartons
- Déchets verts
- Métaux / ferraille
- Déchets incinérables
- Déchets encombrants
- Appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans... (D3E)
- Gravats / déchets inertes
- Plâtre
- Huiles de cuisine (huiles végétales)
- Huiles moteur (huiles minérales)
- Pneumatiques des particuliers (pneus VL), uniquement du 01/04 au 15/05 et du 01/11 au 15/12
- Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : batteries, peintures, colles, solvants, radiographies, phytosanitaires, piles, lampes et néons...
- Depuis janvier 2016, une benne Eco-mobilier est disponible sur la déchetterie de Fillinges, pour la collecte des meubles et literie des particuliers (meubles montés ou démontés – cette benne n'est pas destinée au réemploi mais à permettre une meilleure valorisation matière des meubles mis au rebus par les usagers)

## Tonnages :

Données fournies par Excoffier Recyclage (bas de quai) :

matières	tonnage par site							
	Fillinges		Saint Jeoire		total		Evolution (en tonnes)	Evolution (en %)
	2018	2017	2018	2017	2018	2017		
Déchets verts	829,8	833,5	546,0	588,9	1375,8	1422,4	-46,6	-3,3%
Gravats	801,2	820,0	609,2	715,9	1410,5	1535,9	-125,4	-8,2%
Bois	490,3	429,5	494,0	488,6	984,2	918,1	66,1	7,2%
Encombrants	366,8	308,4	375,4	338,6	742,2	646,9	95,3	14,7%
Incinérables	186,0	189,3	127,7	126,2	313,6	315,4	-1,8	-0,6%
Ferrailles	171,3	155,9	164,8	166,7	336,1	322,6	13,5	4,2%
Carton	159,0	135,6	91,5	74,5	250,5	210,1	40,4	19,3%
D3E	96,0	88,8	77,5	87,4	173,5	176,3	-2,7	-1,5%
Ecomobilier	200,7	206,7	0,0	0,0	200,7	206,7	-6,0	-2,9%
platre	81,8	75,9	68,4	58,1	150,3	134,0	16,2	12,1%
Dms dont néons et ampoules	17,0	16,4	14,3	14,1	31,2	30,5	0,7	2,3%
Pneumatique	17,3	20,8	17,1	22,1	34,4	42,9	-8,5	-19,9%
Huiles minérales	6,1	4,9	5,8	4,2	11,9	9,1	2,8	31,0%
batteries	8,5	3,7	0,0	0,9	8,5	4,6	3,9	84,5%
Huiles végétales	2,2	1,5	1,4	0,5	3,7	2,0	1,6	78,7%
Divers (boues)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>total</b>	<b>3433,9</b>	<b>3290,8</b>	<b>2593,1</b>	<b>2686,725</b>	<b>6027,1</b>	<b>5977,5</b>		<b>0,8%</b>

Evolution des tonnages entre 2018 et 2017 :

Nature des déchets	Fillinges	Saint-Jeoire	TOTAL
	%	%	
Bois	14,1	1,1	7,2
Batteries	129,4	-100,0	84,5
Cartons	17,3	22,8	19,3
Déchets verts	-0,4	-7,3	-3,3
DEA	-2,7	n/A	-2,7
DEEE	6,1	-9,3	-1,5
DMS	4,2	8,7	6,2
Encombrants	19,0	10,9	14,7
Ferraille	9,9	-1,2	4,2
Gravats	-2,3	-14,9	-8,2
Huiles végétales	49,4	158,8	78,7
Huiles minérales	24,7	38,4	31,0
Incinérables	-1,7	1,2	-0,6
Néons	7,2	34,9	16,6
Plâtre	7,8	17,8	12,1
Pneumatiques	-16,9	-22,8	-19,9
<b>MOYENNE</b>	4,3	-3,4	0,9

Sur la base des tableaux ci-dessus, voici les ratios par habitant :

- En 2018 : 314.73 kg / habitant
- En 2017 : 316.52 kg / habitant
- Pour rappel, en 2015 : 350,2 kg / habitant

Soit une différence de -1,79 kg / hab. entre les années 2018 et 2017

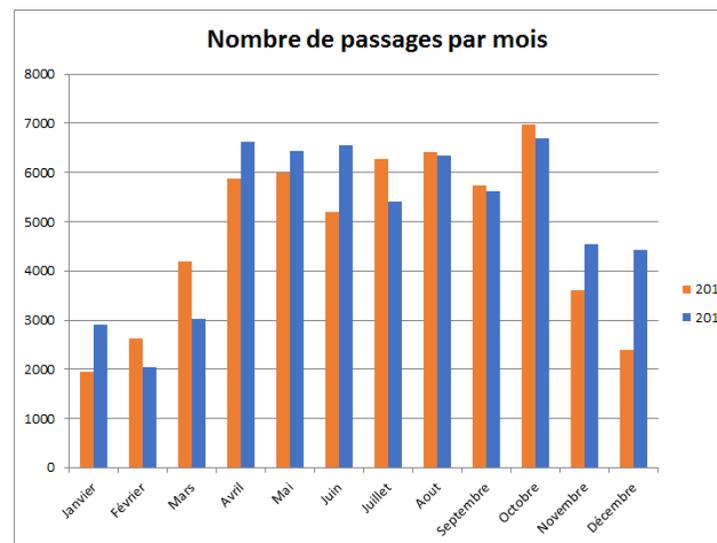
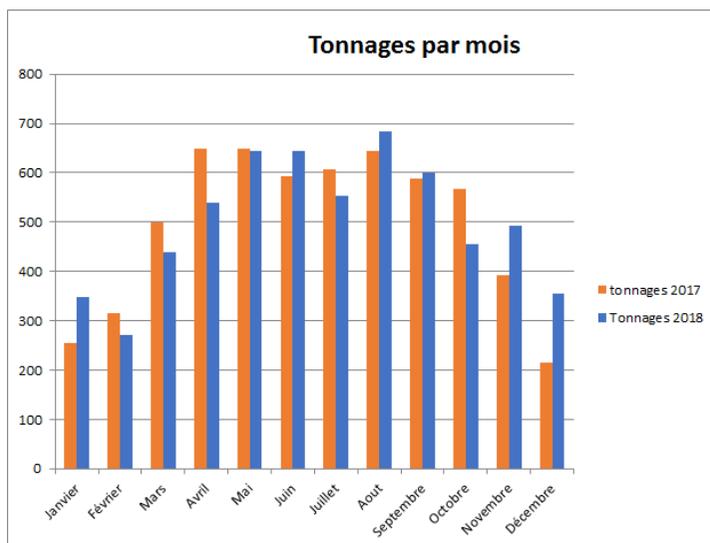
En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 227 kg / habitant INSEE en 2015 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes compris (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes).

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :

répartition matière au sein des sites			répartition entre les deux sites		
Fillings	Saint Jeoire	Moyenne	Fillings	Saint Jeoire	Total
24,16%	21,06%	22,83%	60%	40%	100%
23,33%	23,49%	23,40%	57%	43%	100%
14,28%	19,05%	16,33%	50%	50%	100%
10,68%	14,48%	12,31%	49%	51%	100%
5,42%	4,92%	5,20%	59%	41%	100%
4,99%	6,35%	5,58%	51%	49%	100%
4,63%	3,53%	4,16%	63%	37%	100%
2,80%	2,99%	2,88%	55%	45%	100%
5,84%	0,00%	3,33%	100%	0%	100%
2,38%	2,64%	2,49%	54%	46%	100%
0,49%	0,55%	0,52%	54%	46%	100%
0,50%	0,66%	0,57%	50%	50%	100%
0,18%	0,22%	0,20%	51%	49%	100%
0,25%	0,00%	0,14%	100%	0%	100%
0,06%	0,05%	0,06%	61%	39%	100%
0,00%	0,00%	0,00%			0%
<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>57%</b>	<b>43%</b>	<b>100%</b>

## Fréquentation des sites :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



	Fillings 2018			Fillings 2017			Saint Jeoire 2018			Saint Jeoire 2017			Total 2018			Total 2017		
	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage	Tonnage	passages	Kg/Passage
Janvier	191	1784	107,06	140	1411	99,30	156	1125	138,67	115	543	212,03	347	2909	119,28	255	1954	130,63
Février	173	1308	132,26	191	1686	113,33	99	739	133,96	124	943	131,14	272	2047	132,88	315	2629	119,72
Mars	267	1898	140,67	268	2516	106,36	172	1132	151,94	232	1674	138,43	439	3030	144,88	499	4190	119,17
Avril	311	3871	80,34	367	3285	111,60	229	2749	83,30	283	2585	109,54	540	6620	81,57	650	5870	110,69
Mai	371	3626	102,32	346	3764	91,87	273	2807	97,26	304	2230	136,14	644	6433	100,11	649	5994	108,34
Juin	365	3861	94,54	303	3055	99,07	279	2691	103,68	290	2153	134,62	644	6552	98,29	593	5208	113,77
Juillet	286	3228	88,60	332	4085	81,39	268	2178	123,05	274	2200	124,60	554	5406	102,48	607	6285	96,52
Aout	386	3694	104,49	365	4332	84,21	298	2653	112,33	279	2087	133,85	684	6347	107,77	644	6419	100,35
Septembre	336	3150	106,67	307	3666	83,71	265	2481	106,81	280	2065	135,80	601	5631	106,73	587	5731	102,48
Octobre	273	3838	71,13	333	4349	76,54	183	2849	64,23	235	2631	89,37	456	6687	68,19	568	6980	81,37
Novembre	274	2487	110,17	214	2305	92,90	218	2048	106,45	179	1294	138,39	492	4535	108,49	393	3599	109,26
Décembre	197	3013	65,38	125	1386	90,51	157	1420	110,56	91	1000	90,70	354	4433	79,86	216	2386	90,59
<b>TOTAL</b>	<b>3430</b>	<b>35758</b>	<b>95,92</b>	<b>3290</b>	<b>35840</b>	<b>91,81</b>	<b>2597</b>	<b>24872</b>	<b>104,41</b>	<b>2686</b>	<b>21405</b>	<b>125,48</b>	<b>6027</b>	<b>60630</b>	<b>99,41</b>	<b>5976</b>	<b>57245</b>	<b>104,40</b>

**Nombre de rotations :**

*Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :*

Nota Bene : il s'agit du nombre de rotations pour les deux déchetteries de Fillinges et Saint-Jeoire

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total général
DECHETS VERTS	9	6	12	27	29	36	34	36	38	17	27	9	280
BOIS	12	9	15	22	20	24	20	24	21	21	15	13	216
ENCOMBRANTS	7	6	10	17	17	15	13	18	16	15	10	11	155
GRAVATS	7	7	9	6	14	13	12	16	13	5	8	7	117
PEINTURES, VERNIS, PATEU)	6	5	7	9	10	8	9	10	8	10	7	5	94
CARTONS	6	6	7	7	6	8	9	10	7	8	6	6	86
DECHETS INCINERABLES	7	6	5	7	7	9	7	9	7	7	7	4	82
FERRAILLE	4	2	6	6	6	6	5	7	6	7	5	4	64
PHYTOSANITAIRES	4	1	4	5	5	5	3	6	5	7	3	3	51
LIQUIDES INCINERABLES	2	1	4	5	6	3	8	3	5	7	2	3	49
AEROSOLS	2	2	3	2	3	3	2	3	5	3	3	3	34
NEONS	3	2	2	3	3	4	2	3	3	3	3	3	34
PLATRE	3	2	4	3	3	2	4	2	2	3	2	2	32
LAMPE BASSE CONSOMMAT	3		3	2	2	3	2	1	3	3	2	3	27
BATTERIES			1	1	2	2	1	2	2	2	2	1	16
BASES	2	1	1		3	1	4	2	1				15
PRODUITS NON IDENTIFIES	1				1	2		5	2	3		1	15
RADIOGRAPHIES	2		1	1	3	1	1	1	1		1	2	14
HUILE MINERALE/Sous trait	2				2	1	1	2		1		2	11
PRODUIT DE LABORATOIRE	3		2		1		1	2	1	1			11
PILES		1			1		1		2		1		8
PNEUMATIQUES VL				2	2						2	2	8
ACIDE	2				1	1		1	1				6
HUILE VEGETALE					2		1			1		1	5
FIBROCIMENT				1									1
SOLVANTS NON CHLORES	1												1
<b>Total général</b>	<b>88</b>	<b>57</b>	<b>96</b>	<b>128</b>	<b>149</b>	<b>147</b>	<b>140</b>	<b>163</b>	<b>149</b>	<b>124</b>	<b>106</b>	<b>85</b>	<b>1432</b>

Observations (voir page suivante)

Observations :

- En rouge, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 10 et 24 rotations / mois en moyenne. **Parmi les 4 flux concernés, il faut également noter une forte saisonnalité pour les déchets verts et les gravats, avec un nombre de rotations accru d'avril à octobre, allant jusqu'à 38 / mois pour les déchets verts et 24 / mois pour le bois.**
- En orange foncé, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 1 et 2 / semaine en moyenne.
- En orange clair, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 1 toutes les 2 semaines et 1 / semaine en moyenne.
- En jaune, flux pour lesquels le nombre de rotations est inférieur ou égal à 1 / mois.

Pour les déchets collectés en bennes à quai et ceux qui peuvent être compactés, afin de limiter le nombre de rotations, Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois...

### Apports des professionnels :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai).

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les 2 flux majoritaires.

Sur la base de ces bons et des registres de fréquentations ressortent les données suivantes :

site	Nombre d'usagers professionnels *		Total des passages (en nb)		Total apports (en m3) -		Quantité moyenne par passage (en m3)		Principaux déchets
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	
Fillinges	98	118	1007	1214	1053,4	1198	1,0	1,0	cartons gravats bois
Saint Jеоire	79	114	646	725	589,4	785	0,9	1,1	Déchets verts
Total	134	194	1653	1939	1642,8	1983	1,0	1,0	
* Certains professionnels utilisent les deux sites									

Le nombre d'apports professionnels (1653 passages) comptabilisés en 2018, représente **2.72 %** du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (60 630 passages), contre **3.38 %** en 2017.

La baisse du nombre d'apports professionnels et des volumes totaux apportés est en lien avec le déploiement de la redevance spéciale pour les professionnels, certaines entreprises ayant préféré se tourner vers d'autres solutions pour la gestion de leurs déchets. A cette principale explication peuvent s'ajouter d'autres explications : la météo a pu jouer un rôle sur la diminution des tonnages de déchets verts par exemple.

Aucun dispositif de pesée ne permet l'identification du tonnage apporté par les usagers, particuliers ou professionnels. De ce fait, le tonnage des apports professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.

#### 1.2.5 Actions communales :

Pour les 2 communes les plus éloignées des déchetteries, à savoir Mégevette et Onnion, la CC4R organise, dans le cadre du contrat pour l'exploitation du bas de quai des déchetteries établi avec la société Excoffier Recyclage, des actions communales.

Sont mises à disposition, successivement sur chacune des communes, 1 benne encombrants et 1 benne ferraille.

Ces actions ont été menées selon le calendrier ci-dessous (1 semaine dans chaque commune) :

Mégevette : 06/06/2018 au 13/06/2018

Onnion : 13/06/2018 au 20/06/2018

La commune de Saint-Jean-de-Tholome était concerné, mais madame le maire à fait le choix d'y arrêter les actions communales à compter de l'année 2018.

Les tonnages collectés dans le cadre de ces actions communales ont été les suivants :

2018 - Nature des déchets	MEGEVETTE	ONION	ST JEAN DE T.	TOTAL	
	tonnages	tonnages	tonnages	tonnages	%
DEEE	2,380	1,034		3,414	8
Encombrants	18,620	6,620		25,240	63
Ferraille	9,620	1,900		11,520	29
TOTAL	30,620	9,554	0,000	40,174	

Lors de cette édition des actions communales 2018, plusieurs incidents ont eu lieu :

- Des encombrants ont été mis dans la benne réservée pour les gros Electroménager
- Déclassement de la benne ferraille suite la présence de pneus

## 2. Traitement

### 2.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés

#### 2.1.1 Incinération

##### Secteur A :

Pour assurer sa compétence incinération, la CC4R adhère au SIVOM de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier. En 2018, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les 3989.12 tonnes collectées sur le secteur A.

La performance énergétique du SIVOM (UIOM de Marignier) est de 0.26. En 2018, sa capacité est exprimée à l'aide des données suivantes : 46 680 tonnes traitées, 1 361 tonnes délestées.

##### Secteur B :

Pour assurer sa compétence incinération, la CC4R adhère au SIFEFAGE, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Bellegarde-sur-Valserine. En 2018, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Bellegarde-sur-Valserine les 741,03 tonnes collectées sur le secteur B, collecte des conteneurs enterrés comprise. Le SIFEFAGE organise également le transfert des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières) vers l'UIOM. En effet, les OMR collectées sur le secteur B sont déposées par le collecteur sur ce quai de transfert, situé à proximité du territoire de la CC4R.

L'UIOM de Bellegarde-sur-Valserine a une capacité annuelle de 120 000 tonnes. En 2018, 135 950 tonnes y avaient été traitées, avec une performance énergétique ayant atteint 0,71 [au-delà de 0,6, l'installation est considérée comme ayant une performance énergétique élevée].

### *2.1.2 Valorisation du tri sélectif*

#### **Secteur A :**

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables est exercée par représentation substitution de la CC4R auprès du SIVOM de la Région de CLUSES.

Le SIVOM de la Région de CLUSES met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIVOM de la Région de CLUSES est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la CC4R) sur le centre de tri de la société EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux, titulaire du marché public de tri auprès du SIVOM. EXCOFFIER réalise la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la CC4R) sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec ECO-EMBALLAGES.

#### **Secteur B :**

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour la commune de FILLINGES est transférée au SIDEFAGE par représentation substitution de la CC4R.

Le SIDEFAGE met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIDEFAGE est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par TRIGENIUM (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) sur les centres de tri PASTEUR (Annemasse), titulaires du lot géographique 4 du marché public de tri auprès du SIDEFAGE. Les centres de tri réalisent la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri ;
- Le verre est collecté EXCOFFIER (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) puis valorisé directement par des verreries (Glasspack).

### *2.1.3 Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries*

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy). Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Le tableau ci-après présente les taux de valorisation matière et énergétique pour chacun des flux collectés en 2018 :

	Valorisation matière (%)	Valorisation énergétique (%)	Total (%) (hors refus)	Note
<i>Bois</i>	90	10	100	Essentiellement recyclage en tant que plaque d'aggloméré, peu de bois non traité. La filière panneaux a un taux de recyclage de 99%.
<i>Batteries</i>	90	0	90	
<i>Cartons</i>	100	0	100	
<i>Déchets verts</i>	100	0	100	
<i>DEA</i>	85	10	95	Taux validé avec Eco-mobilier
<i>DEEE</i>	70	15	85	Taux variable selon les flux. Les écrans cathodiques sont recyclés au mieux à 40% car la dalle en verre pose problème. A l'inverse taux excellent pour les GEMHF ou F (valorisation matière : 85%). Les GEMHF sont traités sur notre site de Villy.
<i>Encombrants</i>	30	60	85	Performances obtenues grâce à la chaîne de tri DIB.
<i>Ferraille</i>	100	0	100	
<i>Gravats</i>	100	0	100	
<i>Huiles végétales</i>	0	100	100	Combustible.
<i>Huiles minérales</i>	100	0	100	Régénération.
<i>Incinérables</i>	0	75	75	En fonction de la performance de l'UIOM.
<i>Néons</i>	90	0	90	Aspiration et récupération du mercure.
<i>Plâtre</i>	100	0	100	Obtention de gypse et de carton.
<i>Pneumatiques</i>	20	80	100	Rechapage, cimenterie.

## 2.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets

Se reporter aux rapports d'activité des unités de traitement précitées.

## II. Les indicateurs financiers

### 1. Modalités d'exploitation du service

Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets étaient les suivantes en 2018 :

- Marché public de prestations de services pour la collecte des OMR (lot n°1), du tri sélectif sur le secteur A (lot n°2) et des cartons des professionnels (lot n°3) dont la société COVED est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- Collecte du tri sélectif sur le secteur B assurée par le SIDEFAGE dans le cadre de l'adhésion de la CC4R au syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- Compétences traitement des OMR et tri-valorisation des emballages et papiers recyclables, et communication, exercées par le SIVOM de la Région de CLUSES pour le secteur A et par le SIDEFAGE pour le secteur B, par adhésion de la CC4R à ces deux syndicats depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- Convention de prestations de services publics entre la CC4R et la SPL 2D4R pour l'exploitation des déchetteries (gestion du haut de quai) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

- Marché de prestations de services pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets dont la société Exoffier Recyclage est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (gestion du bas de quai des déchetteries) ;
- Convention avec l'éco-organisme Eco-systèmes pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, depuis début 2011 ;
- Convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte et le traitement des meubles en déchetterie de Fillinges, depuis le 1<sup>er</sup> février 2016.
- Convention avec la SCOP Tri-Vallées le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire de la CC4R, et signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC le 21 décembre 2017, en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018.

## 2. Montant annuel global des dépenses du service

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous, en euros TTC :

<b>Coût du service déchets en 2018</b>	
<b>Dépenses FONCTIONNEMENT:</b>	<b>1 799 400 €</b>
Personnel	51 100 €
<b>Dépenses INVESTISSEMENT:</b>	<b>100 230 €</b>
	<b>Soit un total de 1 950 730 €</b>
<b>Recettes:</b>	
TEOM 2018 :	1 642 160 €
Redevance Spéciale :	98 180 €
Recettes de tri (collecte tri sélectif + déchetteries + Eco-Organismes) :	104 350 €
Autres :	52 440 €
	<b>Soit un total de 1 897 130 €</b>
<b>TOTAL : - 53 600 €</b>	

### 2.1. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

La CC4R a versé à la société COVED un montant total de **483 929,14 € HT** et **532 322,05 € TTC** (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :

- Lot 1 (collecte des OMR) : 386 853,47 € HT
- Lot 2 (collecte du tri sélectif) : 93 077,78 € HT
- Lot 3 (collecte des cartons des professionnels) : 3 997,89 € HT

La CC4R a versé à la SPL 2D4R un montant total de **150 671,95 € TTC**.

La CC4R a versé à la société EXCOFFIER RECYCLAGE un montant total de **494 410,30 € TTC** (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :

- Déchetterie de Fillinges : **266 054,36 € TTC**
- Déchetterie de Saint-Jeoire : **228 355,94 € TTC**

## 2.2 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :

- la CC4R a versé au SIVOM de la région de Cluses le montant de **560 454,40 € TTC**,
- la CC4R a versé au SIDEFAGE le montant de **112 391,88 € TTC**.

## 3. Modalités de financement du service public

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril.

En 2018, les taux étaient les suivants :

Commune	Taux 2018
FAUCIGNY	7,71%
FILLINGES	8,03%
LA TOUR	9,19%
MARCELLAZ	8,49%
MEGEVETTE	8,03%
ONNION	7,85%
PEILLONNEX	8,24%
SAINT JEAN DE THOLOME	8,09%
SAINT JEOIRE	9,52%
VILLE-EN-SALLAZ	9,36%
VIUZ-EN-SALLAZ	7,40%

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (le 18 mars 2018) et des taux votés, le montant total attendu était d'environ 1 650 000 €.

Le produit réel 2017 obtenu est de **1 642 158 €**.

### 2.1 Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, dispositions financières et dispositions d'application de la redevance spéciale.

Les tarifs 2018 sont fixés à :

- part fixe par redevable : 70€, une réduction étant appliquée la 1ère année (évaluée à 110€)
- part variable ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m3)
- part variable déchetteries : 14,44 €/m3,

Un contrat est conclu entre la CC4R et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets.

La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2018. Au 31 décembre 2018, 159 contrats entre la CC4R et des entreprises du territoire étaient signés. La facturation de novembre 2018 a donné lieu à une recette de **98 180.36 €**.

**2.2 Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret no 92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) :**

Pour la collecte des D3E, la CC4R dispose d'une convention avec l'éco-organisme OCAD3E, plus connu sous le nom d'Eco-systèmes. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2016	3 680 €	8 789 €	1 845 €	14 314 €	-
2017	3 680 €	7 755 €	-	11 435 €	-
évolution 2016/2017	0%	-12%	-100%	-20%	-

Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des D3E.

Pour la collecte des DEA, la CC4R dispose d'une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier. Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément. En 2018, les DEA sont collectés séparément à Fillinges (soutien opérationnel) et non séparément à Saint-Jeoire (soutien financier). Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans ci-dessous :

Votre bilan financier	
Type de soutien	Montant
Soutiens fixes par déchèterie	3 748,55
Soutien opérationnel (sur les tonnages collectés par Eco-mobilier)	4 125,20
Soutien financier (sur le tonnage collecté non séparément)	11 729,71
Soutien communication (Soutien au démarrage et soutien par habitant)	Aucune action de communication locale soutenue en 2017
<b>Total</b>	<b>19 603,46</b>
Coûts évités 	39 354,41

(i) Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Mobilier prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEA. Pour les 206,26 tonnes de DEA prises en charge sur la déchetterie de Fillinges en 2017, le coût évité pour la CC4R a été évalué par Eco-Mobilier à 39 354,41 €.

### 2.3 Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique) :

Dans le cadre du marché établi avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, la CC4R touche des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

En 2018, la CC4R a ainsi touché les recettes suivantes :

- Pour la ferraille : **40 302,23 €** (38 048,78 € en 2017)
- Pour les cartons : **14 079,95 €** (22 007,18 € en 2017)
- Pour les batteries : **5 312.18 €** (2 852,72 € en 2017)

### 2.4 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :

- Le SIVOM de la région de Cluses a versé à la CC4R une recette de tri sélectif de **77 156 €**
- Le SIFEAGE a versé à la CC4R une recette de tri sélectif de **5 947 €**